



PROCÈS VERBAL

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

MARDI 14 JANVIER 2025 - PV N°23

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, DI PIERRO José

EXCUSEES : DELTREUIL Valérie, BARIAU Marie

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de match - Journée des 11 et 12.01.2025

Feuilles de match transmises à la commission de discipline :

Challenge Seripub24

- 30107552 : Douzillacoise Lud. 1 / Terrasson Port. 1
- 30107553 : Riberacois CA 3 / Atur FC 1

Feuilles de match transmises à la commission litiges et contentieux :

Challenge Seripub24

- 30107876 : St Germain Chant. 1 / Alliance de la Dronne 2

Forfait d'une journée :

Coupe Département Dordogne

- 30106893 : Coteaux Pécharmant 1 / **Chancelade Marsac 1**

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent
BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica